



Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de SARCELLES

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU  
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 09 JANVIER 2023 À 09H30  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présent(s) :**

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

**Absent(s) excusé(s) :**

Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Claude TIBI - Vice-Président

**Assistaient également :**

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Bureaux syndicaux :**

**Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 12 décembre 2022**

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

**Agenda des Élus 2023**

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus. Une CAO est programmée le 16 janvier à 9H00. Le Bureau se tiendra de 9H15 à 10H30, préalablement à la mise en eau de la canalisation de transfert.

## **Procédures juridiques**

### **Sinistre au 41- 43 Rue Houdart sur le territoire de la commune de ROISSY-EN-FRANCE**

Célia DUBERTRAND indique que les agents du SIAH ont découvert, le 4 août 2022, la présence de béton dans le réseau d'eaux usées situé 41-43 rue Houdart sur le territoire de la commune de ROISSY-EN-FRANCE, suite à une intervention en astreinte pour un engorgement sur le domaine public.

Il s'avère que la commune de ROISSY-EN-FRANCE a engagé des travaux de construction d'un immeuble de logements collectifs et d'un commerce dans cette rue, pour lesquels l'entreprise attributaire du marché public reconnaît la présence dans le réseau du Syndicat, de béton utilisé pour la confection des pieux de fondation.

L'entreprise souhaite procéder à une déclaration aux assurances pour régler financièrement ce litige.

Le coût des réparations engagées par le SIAH s'élève à 51 597 € TTC.

La commune de ROISSY-EN-FRANCE est favorable à cette proposition.

Le Bureau valide cette démarche.

## **GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)**

Visites de sites de renaturation de rivières le 14 et le 21 mars 2023 de 14h00 à 15h30 « Site du Petit Rosne (chantier de réouverture) et zone d'expansion de crues du Vignois » en présence de Yann WEHRLING - Vice-Président de la Région ÎLE-DE-FRANCE en charge de la Transition Écologique, du Climat et de la Biodiversité

Éric CHANAL indique que ces deux visites de sites de renaturation de rivières ont été programmées les 14 et 21 mars 2023, suite à sollicitation de la Région ÎLE-DE-FRANCE et après consultation de l'agenda de Benoit JIMENEZ. Les Maires des deux communes vont également être conviés.

Question sur la prise en charge des candélabres dans le cadre des travaux de réouverture du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (Opération n° 513)

Déborah TANGUY rappelle que le SIAH avait programmé la reprise des quinze candélabres existants lors des travaux de réouverture du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE.

L'étude conduite dans le cadre du marché public de prestation de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement hydro-écologique a mis en exergue la nécessité réglementaire d'ajouter dix candélabres.

La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, qui exerce la compétence éclairage public, refuse de financer la prise en charge de ces nouveaux candélabres. Le Maire d'ÉZANVILLE a ainsi sollicité le SIAH pour le financement de ces travaux.

Déborah TANGUY ajoute que les délais contraints du chantier imposent une prise de décision urgente quant au financement de ces travaux, l'installation de nouveaux candélabres nécessitant le creusement de tranchées.

Après de nombreux échanges entre ces membres, le Bureau rappelle que le SIAH ne s'est pas engagé à prendre en charge le financement de ces dix candélabres supplémentaires, la compétence éclairage public relevant de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée et non du syndicat.

Il est envisagé la prise en charge totale de ces candélabres supplémentaires par la commune.

## **ASSAINISSEMENT**

### **Copie des courriers relatifs au transfert de compétence collecte eaux pluviales et eaux usées des communes de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adhérentes au SIAH**

Christiane AKNOUCHE indique que les élus des quatre communes concernées semblent favorables à ce transfert de leur compétence collecte au SIAH au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le syndicat a apporté des réponses claires à leurs interrogations concernant d'une part le financement de cette compétence, et d'autre part la prise en compte par les équipes du SIAH de leurs problématiques communales respectives en cas de transfert.

Éric CHANAL ajoute que la commune de BELLOY-EN-FRANCE qui a également participé à cette réunion, a mandaté un maître d'ouvrage pour l'accompagner dans le cadre du transfert de la compétence collecte.

Éric CHANAL rappelle que si BELLOY-EN-FRANCE opte pour le transfert de compétence au syndicat, celui-ci ne portera que sur la collecte des eaux usées.

Afin d'optimiser la gestion des réseaux d'eaux usées et des réseaux d'eau pluviales de la commune, Éric CHANAL indique que le regroupement au sein d'une même structure des compétences collecte des eaux usées et des eaux pluviales pourrait se révéler pertinent.

Éric CHANAL va se rapprocher de la commune afin d'évoquer les enjeux de cette démarche.

Il peut également être envisagé à minima la rédaction d'une convention de rejet entre le syndicat et la ville avec l'application de la seule redevance « transport et traitement » sur le territoire de la commune.

Il est à noter que la collecte des eaux pluviales et des eaux usées fait actuellement l'objet d'une Délégation de Service Public (DSP) entre la ville et SFDE jusqu'à fin 2023. Cette DSP peut être prolongée en cas de nécessité.

### **Désignation d'un représentant du SIAH au COPIL du Schéma Directeur d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée**

Le Bureau désigne Jean-Pierre LECHAPTOIS en tant que représentant du SIAH au COPIL du Schéma Directeur d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée.

## Question sur les interventions du SIAH au niveau des ASL de PUISEUX- EN-FRANCE

Déborah TANGUY indique que le syndicat a été interrogé par la commune concernant son niveau d'intervention sur les réseaux d'assainissement appartenant au domaine privé des ASL.

Nicole BERGERAT précise que, hormis l'ASL des Marines, les ASL ont rétrocédé leurs réseaux d'assainissement à la ville.

Éric CHANAL rappelle la situation des ASL et des ASA, notamment pour ces dernières celles situées sur la commune de GOUSSAINVILLE, qui souhaitent l'intervention du SIAH sur leurs réseaux privés, tout en refusant toute rétrocession à la commune de ce patrimoine. Les habitants de ces ASL s'acquittent également de la redevance assainissement. Actuellement, le SIAH n'intervient qu'en cas d'urgence sur ces réseaux appartenant au domaine privé.

Éric CHANAL informe par ailleurs les membres du Bureau que les bailleurs sociaux présents sur la commune de SARCELLES sont plutôt favorables à ce jour au principe de mettre leurs réseaux en séparatif préalablement à leur rétrocession à la ville. Le SIAH pourra ainsi en assurer la gestion directe dans le cadre du transfert de compétence.

Christiane AKNOUCHE note également la présence sur le territoire de BAILLET-EN-FRANCE d'ASL propriétaires de réseaux d'assainissement d'eaux usées dégradés et d'eaux pluviales non entretenus. Leurs habitants s'acquittent des redevances d'assainissement.

Éric CHANAL considère que l'opportunité d'une rétrocession de ces réseaux à la commune pourrait être envisagée dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la commune au SIAH. Cette opération peut également être initiée postérieurement à ce transfert.

Éric CHANAL rappelle que la rétrocession des réseaux privés aux communes s'accompagne d'une diminution des charges pour les ASL et permet au SIAH, dans le cadre du transfert de compétence, de maîtriser la gestion de ces réseaux et ainsi d'améliorer la qualité des cours d'eau sur son territoire. Seuls les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement doivent être réalisés par les ASL préalablement à toute rétrocession.

## Retour sur la réunion du 03 janvier 2023 avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France concernant les projets « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain » (NPNRU)

Déborah TANGUY informe le Bureau de la tenue d'une réunion le 3 janvier dernier avec Rita CECCHERINI, directrice de l'aménagement à la CARPF, et son équipe en charge du suivi des projets NPNRU.

A cette occasion, le syndicat a fait part de ses difficultés à planifier ses travaux sur les communes concernées, compte tenu du manque de visibilité quant au pilotage de ces projets et à leur financement. La problématique de l'octroi de subventions pour les eaux pluviales a également été soulevée.

Rita CECCHERINI a pris bonne note des attentes du SIAH.

## **STATION DE DÉPOLLUTION**

### **Retour concernant le webinaire du 15 décembre avec le SIPPAREC portant sur le groupement de commande d'achat d'électricité**

La participation d'Éric CHANAL à ce webinaire s'inscrit dans la volonté du syndicat de trouver des solutions alternatives au regard des évolutions tarifaires dans le cadre de l'achat d'énergie.

Éric CHANAL indique que les conditions tarifaires proposées par le SIPPAREC au sein du groupement de commande, et applicables aux petits marchés de fourniture d'électricité sont compétitives, aux alentours d'une centaine d'euros le MWh. Pour mémoire, l'avenant N°2 relatif au marché public de fourniture et d'acheminement en électricité des sites du SIAH porte sur un tarif de 380 €/ MWh en 2023.

Éric CHANAL souligne que le SIPPAREC bénéficie d'une bonne visibilité sur les évolutions tarifaires des petits contrats d'électricité et propose ainsi de transmettre un courrier d'engagement au SIPPAREC pour l'adhésion du SIAH au groupement de commande pour la fourniture en électricité de ses sites en 2024.

En ce qui concerne la fourniture en électricité de la station de dépollution, OTV a réévalué l'estimation du surcoût prévisionnel en 2023 aux alentours de 1,8 M€, avec une proposition tarifaire de VEOLIA à près de 190 €/ MWh. Éric CHANAL a interrogé OTV quant aux éventuelles conditions de sortie du contrat pour le SIAH avant l'échéance de 2027.

Par ailleurs, Éric CHANAL considère que certains points doivent préalablement être approfondis avec le SIPPAREC avant d'envisager une adhésion au groupement de commande pour la fourniture de la station en électricité. En effet le SIPPAREC dispose, de fait, de peu de visibilité concernant les conditions tarifaires qui seront proposées dans le cadre de la consultation qui sera lancée en 2023.

Enfin, toute décision du SIAH d'adhérer au groupement de commande, doit s'accompagner d'un engagement moral sur la durée du groupement de commande, le regroupement d'acheteurs publics permettant de conduire plus efficacement les opérations de mise en concurrence.

Le SIPPAREC propose également à ses adhérents une électricité verte, qui pourrait être utilisée dans la méthanation afin de rendre plus vertueuse la filière compte tenu de la forte consommation d'électricité engendrée par la phase d'hydrolyse. Ce point doit être exploré avec le SIPPAREC car si les tarifs sont intéressants, cette électricité présente une disponibilité limitée.

Enfin, Éric CHANAL informe le Bureau qu'une rencontre est organisée le 10 janvier avec une entreprise qui propose des solutions de valorisation du CO<sub>2</sub>. Les membres du Bureau souhaitant participer à cette rencontre sont les bienvenus.

## FINANCES

Attribution d'une subvention par la Direction Départementale des Territoires du VAL D'OISE au titre du fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales en qualité de services consultables gestionnaires de réseaux » pour l'exercice 2022

Éric CHANAL rappelle que le SIAH s'est engagé dans une démarche de dématérialisation de la réception et de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. À ce titre, par courrier en date du 15 décembre 2022, la Préfecture du Val d'Oise a notifié au syndicat l'attribution d'une subvention forfaitaire d'un montant de 10 000 euros.

Notification des observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion du SIAH

Éric CHANAL indique que la synthèse du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes met en exergue les trois points suivants :

- L'impossibilité pour le SIAH d'être la structure porteuse du SAGE durant sa phase de mise en œuvre, son périmètre n'englobant pas celui du SAGE.
- La forte dégradation des cours d'eau par le développement urbain sur le territoire du SAGE.
- Le risque d'une insuffisante prise en compte, dans le projet de SCoT de la Métropole du Grand Paris, des principales recommandations de compatibilité de la CLE, au regard des objectifs et des orientations stratégiques du SAGE.

Il est à noter qu'il est souligné dans ce rapport que le rassemblement au sein du SIAH de différentes compétences liées aux politiques de l'eau comme la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, l'assainissement ou la gestion des eaux pluviales permet au syndicat de mettre en œuvre une politique globale efficiente de reconquête de la qualité des eaux sur son territoire.

Don du matériel de l'ancien restaurant à l'association RAPID

Après présentation par Célia DUBERTRAND, le Bureau valide l'inscription à l'ordre du jour du Comité Syndical programmé le 6 février 2023, du don du matériel inutilisé de l'ancien restaurant du SIAH à l'association RAPID. Ce matériel est composé d'une friteuse, d'une armoire froide, de deux armoires réfrigérées et d'une grille acier de table électrique deux plaques. Ces biens, acquis entre 2009 et 2012, sont totalement amortis et n'ont plus aucune valeur comptable.

## COMMUNICATION

Sortie du vendredi 20 janvier 2023 au Musée de la Grande Guerre à MEAUX - Présence et choix du menu

Les Élus confirment leur présence et complètent le formulaire portant sur le choix du menu.

*Fin de la réunion de bureau à 11h15*

*Prochaine réunion de bureau lundi 16 janvier 2023 à 9h15*